Scénario d'apprentissage avec le numérique

BY NC SA

Outil numérique : utilisation d'un Power Point, correction des EC1 sur Moodle
Activité pédagogique : construction de cours et correction par les pairs

Du cours à l'évaluation.

Claire BLANGONET-GENIN, Colombe MUNOZ, Clément GUHUR

Contexte

Niveau : première
Objectifs : aider les élèves à progresser dans l'oralisation et dans la maîtrise de la restitution de connaissances (évaluation type EC1)
Intérêt : évaluation par les pairs, meilleure prise en main des consignes, compréhension des attentes du baccalauréat

Scénario

Temps : 2 heures
Espace : en salle de cours et salle informatique
Supports / trace : grille de correction type bac, le programme, dossier documentaire / Power Point sur l'espace d'échange de la classe, correction sur la fonction "Atelier" de Moodle
Matériel : ordinateur pour un groupe la première heure et la deuxième pour deux élèves
Applis :
Description : développer l'autonomie des élèves en les faisant travailler sur un dossier documentaire en groupe. Des rapporteurs font cours face au reste de la classe appuyé par le Power Point. Et, tous les écoutants proposent une EC1 (validée par le professeur) qui sera ensuite corrigée par le groupe préparateur.
Scénario :
Sur un chapitre, il faut séparer la classe en groupes (3 groupes dans l'exemple) en leur donnant un dossier documentaire. Chacun des groupes est à un moment "groupe préparateur" et à un autre moment "groupe écoutant".

GROUPE PREPARATEUR :

- Tâches finales :

1/ Concevoir et présenter un power-point dans lequel une notion du programme est présente, le plan de la présentation précisé, des statistiques pour illustrer. Ce PP devra être laissé sur Moodle ou l'espace d'échange pour consultations.
2/ Préparer un type d'évaluation type QCM ou un Vrai/Faux (2 ou 3 questions) en fin de présentation.
3/ Corriger l'EC1 des élèves écoutants par groupe de deux sur la fonction "Atelier" de Moodle.

- Ressources: ressources informatiques (documents écrits, audios et vidéos).

GROUPE ECOUTANT :

Tâche finale :

1/ Le groupe écoutant propose une EC 1 (validée par le professeur). Chaque binôme du groupe écoutant rédige une réponse sur l'espace d'échange ou dans Moodle (fonction Atelier) .

Points positifs

- les élèves ont bien écouté leurs camarades
- préparation sérieuse car les élèves se savent ensuite écouté par leurs camarades
- prise de note active pour réussir leur EC1

Pièges à éviter

- les élèves correcteurs ont eu quelques difficultés pour corriger leurs camarades (aide du professeur)
- de mauvaises EC1 proposées (rectifiées par le professeur)

Evaluez le niveau de difficulté de mise en œuvre pour le professeur

Assez facile (pas d'obligation de maîtriser Moodle : on peut le faire sur l'espace d'échange de la classe).

Exemple de dossier documentaire (limites de l'échange marchand) donné aux élèves:

GROUPE 1 : Existence de commerces illicites

Document 1 : braconnage d'ivoire : 5 tonnes d'ivoire brûlée au Kenya le 20 juillet 2011,

Crédits : AP/SAYYIDAZIM sur le monde.fr

Document 2 : le trafic d'espèces sauvages

<u>Document 3 : Alerte rouge sur le commerce illicite</u>

Les entreprises sous-estiment l'impact du phénomène sur leurs activités. Une association créée par Alain Juillet veut les sensibiliser.

Trafic de pièces détachées, faux médicaments, contrefaçon de produits de luxe... Sans faire de bruit, le commerce illicite est en train de faire des ravages, en surfant sur la croissance des échanges mondiaux. Inquiets, plusieurs experts français ont décidé de tirer la sonnette d'alarme. *« Les trafics illicites ont pris une ampleur insoupçonnée ces dernières années. A cause du luxe, tout le monde parle de la contrefaçon mais ce n'est qu'une partie du problème »,* explique Alain Juillet, spécialiste des questions d'intelligence économique et ancien directeur du renseignement à la DGSE.

De fait, le périmètre du commerce illicite est large et va de la contrefaçon au trafic d'êtres humains en passant par la drogue, les faux médicaments ou les produits détaxés comme les cigarettes. A elles seules, les importations de produits contrefaits ont été récemment évaluées à 461 milliards de dollars en 2013 par l'OCDE et l'Office européen pour la propriété intellectuelle. En croissance rapide, elles devraient atteindre 991 milliards de dollars en 2022 selon l'Association internationale des chambres de commerce et l'association INTA pour la défense des marques.

Des profits élevés pour des risques faibles

Mais ce n'est qu'une partie du problème. *« Les crimes environnementaux se classent au quatrième rang des activités illicites derrière le trafic de drogue, la contrefaçon et le trafic d'êtres humains »,* explique Laurent Neyret, professeur de droit à l'Université de Paris-Versailles.

Pourquoi ? Parce que les profits sont élevés et le risque faible. Un kilo de poudre de corne de rhinocéros vaut 70.000 dollars alors qu'un kilo de cocaïne se négocie 20.000 dollars aux Etats-Unis. Dans le premier cas, on encourt un an de prison contre dix dans le second. D'où la volonté des mafias américaines, albanaises, kosovares ou chinoises de se diversifier. En Italie, le trafic de

déchets est devenu une source de revenus substantielle pour la mafia, qui au lieu de les détruire, se contente de les enfouir.

Une prise de conscience

A moins d'un contrôle sévère de leur chaîne d'approvisionnement, les entreprises peuvent être touchées par le phénomène. *« En 2012, le fabricant de guitares Gibson a par exemple payé 300.000 dollars à la justice américaine pour avoir utilisé du bois de rose de Madagascar, une espèce protégée ",* explique Laurent Neyret.

« Beaucoup de chefs d'entreprise n'ont pas pris conscience de l'ampleur du sujet », martèle Alain Juillet. D'où sa volonté de créer avec d'anciens hauts responsables de la gendarmerie et de la police, Dominique Lapprand, et Hervé Pierre l'Alcci, une association de lutte contre le commerce illicite. *« Notre feuille de route, c'est de sensibiliser les entreprises, en leur disant que nous avons accès à des informations au niveau international que l'on peut partager avec vous ",* explique Alain Juillet.

Une source de financement du terrorisme

Cette prise de conscience est d'autant plus importante que le commerce illicite finance les organisations terroristes. Avec le recul du « sponsoring d'état », celles-ci cherchent à diversifier leurs revenus. Le Hezbollah est présent dans les cigarettes et les plaquettes de frein, les rebelles tchétchènes dans la contrefaçon de CD, l'ETA dans les vêtements et les sacs, indique une note du Centre d'analyse du terrorisme. En France, Chérif Kouachi, l'un des tueurs de l'attentat contre Charlie Hebdo, était lui impliqué dans du trafic illicite de vêtements et de chaussures de marques.

Emmanuel Grasland - EMMANUEL GRASLAND | Le 22/10/17 à 12H42

En savoir plus sur https://www.lesechos.fr/22/10/2017/lesechos.fr/030761791057_alerte-rouge-sur-le-commerce-illicite.htm#0g8hEQqmoHKkpcf1.99

Vidéos :

Côte d'Ivoire : plongeon dans le trafic illicite et très lucratif des faux médicaments :
https://www.youtube.com/watch?v=XjmZ_i73m8c

Pyrénées-Atlantiques : saisie de 383 kilos de résine de cannabis :
https://www.youtube.com/watch?v=bbICcJGhMcI

Contrebande de cigarettes :
https://www.youtube.com/watch?v=8obJ0U6PsVI

Le point sur la vente à la sauvette aux puces de Clignancourt :
https://www.youtube.com/watch?v=DzHPPS6Eqio

GROUPE 2 : brevetabilité du vivant

Document 1 : Brevetage du vivant

Il concerne la brevetabilité des différentes formes de vie (cellules, tissus, animaux, etc.) et des patrimoines génétiques. Il est défini par la **directive 98/44** de l'Union Européenne. Cette directive prévoit que les variétés végétales, les races animales et le corps humain (aux différents stades de sa constitution) ne peuvent pas être brevetables. En revanche, sont brevetables, non seulement les inventions portant sur des végétaux ou des animaux (dont l'application n'est pas techniquement limitée à une variété), mais aussi sur un élément isolé du corps humain, y compris sur la séquence complète ou partielle d'un gène.

Le débat sur la **brevetabilité du vivant** a pris de l'ampleur dans les années 90 à cause du développement des **OGM** (Organismes Génétiquement Modifiés) et du **séquençage ADN**. Habituellement, le brevetage ou la propriété intellectuelle concerne la propriété industrielle ainsi que la propriété littéraire et artistique, mais avec l'avènement des biotechnologies, on voit apparaître des demandes de brevetage pour le vivant.

Pour les détracteurs de la directive 98/44, cette disposition ouvre la porte au commerce sur les organismes vivants parce qu'elle confond invention et découverte d'éléments naturels existants. Ils dénoncent cette reconnaissance d'un **droit de propriété sur le vivant**, et l'opportunité pour des firmes multinationales de s'approprier le patrimoine génétique de la planète. Dans le cas de l'agriculture, le brevetage du vivant modifie les rapports de force entre les agriculteurs, car si une plante est brevetée, il est interdit de garder une partie de sa récolte pour la semence de l'année suivante ou de faire des échanges avec d'autres agriculteurs. Or, c'est cet échange qui a permis un accroissement de l'agrobiodiversité. Le brevetage du vivant entraînerait donc un appauvrissement de la biodiversité cultivée.

Les ONG qui militent pour l'annulation de la directive estiment qu'au-delà de la perte de biodiversité et de la disparition d'espèces animales ou végétales, c'est la sécurité alimentaire et la santé qui sont menacées. Pour elles, tout ce qui concerne le vivant ne doit pas être la propriété d'entreprises multinationales, mais appartenir au domaine public.

Source : www.novethic.fr

Document 2 : La brevetabilité du vivant

La vie en tant que création n'est pas protégeable, il n'existe pas de « brevets sur la vie ». Ce n'est pas l'être vivant en tant que tel qui est breveté, mais un enseignement technique. Le brevet ne confère pas de droit de propriété sur la matière biologique. Il ne fait que permettre au titulaire d'interdire à des tiers d'utiliser commercialement son invention. Le brevet est un droit d'exclusivité. Il se distingue fondamentalement d'un droit de propriété sur un être vivant. De surcroît, le brevet ne se prononce pas sur le fait de savoir si l'invention brevetée peut faire l'objet d'une utilisation commerciale.

La brevetabilité des gènes

En Europe, la brevetabilité de la matière biologique est encadrée par la Directive 98/44/CE relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques. Cette Directive définit la matière biologique comme étant une matière contenant des informations génétiques et qui est autoreproductible ou reproductible dans un système biologique. Elle prévoit qu'un **élément isolé** du corps humain ou autrement produit par un procédé technique, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène, est brevetable, et ce, même si la structure de cet élément est identique à celle d'un élément naturel, à la condition que l'application industrielle de cette séquence de gène soit complètement exposée dans la demande de brevet. […]

La brevetabilité des cellules souches embryonnaires

En Europe, l'utilisation d'un embryon humain à des fins industrielles ou commerciales a été exclue de la brevetabilité dès juillet 1998.

En 2008, la Grande Chambre de Recours de l'Office Européen des Brevets a confirmé qu'un brevet européen ne pouvait pas être délivré pour des produits qui, à la date de dépôt de la demande de brevet, ne pouvaient être obtenus qu'en détruisant des embryons humains (décision G 2/06). […]

Est-ce que les microorganismes sont brevetables ?

Les procédés microbiologiques et les produits obtenus par ces procédés sont brevetables. Des brevets peuvent être délivrés aussi bien pour l'utilisation de microorganismes en vue de l'obtention de produits particuliers que pour la production de nouveaux microorganismes en tant que procédé de fabrication. Le premier brevet pour un microorganisme a été délivré il y a 128 ans déjà : c'est en 1873 que Louis Pasteur a obtenu un brevet portant sur une levure isolée.

La brevetabilité des plantes et des animaux

Pour autant que les conditions générales de brevetabilité soient remplies (nouveauté, activité inventive, application industrielle), des brevets peuvent également être délivrés pour des inventions portant sur des plantes et les animaux, sous réserve que ces inventions ne visent pas des races animales ou des variétés végétales, ni ne visent, suivant la position de l'INPI, des plantes et des animaux obtenus par des procédés essentiellement biologiques, c'est-à-dire des procédés reposant principalement sur le croisement sexué et la sélection de

caractères recherchés. Par ailleurs, les procédés essentiellement biologiques d'obtention de végétaux et d'animaux sont également exclus de la brevetabilité. […]

https://www.cncpi.fr, *par Béatrice Orès, Fabienne Paris, Lionel Vial, Conseils en Propriété Industrielle*.

Document 3 : Biopiraterie : Les melons maintenant "invention" de Monsanto

La firme américaine a reçu un brevet européen sur des melons sélectionnés de manière traditionnelle.

Munich, 17 mai 2011. Des recherches récentes menées par la coalition No Patents on seeds ! montrent qu'en mai 2011, la société américaine Monsanto a reçu un brevet européen sur les melons sélectionnés de manière traditionnelle (EP 1 962 578). Les melons ont une résistance naturelle à certains virus et en particulier pour les melons cultivés à l'origine en Inde. En utilisant des méthodes traditionnelles de sélection, ce type de résistance a été introduit chez les autres melons et a été brevetée en tant qu'"invention" de Monsanto.

« Ce brevet est un abus du droit des brevets parce qu'il ne repose pas sur une véritable invention. Il est contraire au droit européen excluant les brevets sur les méthodes de sélection conventionnelle. En outre, il s'agit d'un cas de bio-piraterie, puisque les plantes d'origines et les plantes les plus pertinentes proviennent d'Inde » explique Christoph Then, porte-parole de No patents on seeds !.

« De tels brevets bloquent l'accès aux ressources génétiques nécessaires pour entamer de nouvelles sélections, et les ressources de base quotidiennement utilisées sont subordonnées à la monopolisation et la spéculation financière ».

Dans une décision précédente, l'Office européen des brevets (OEB) a décidé en décembre 2010, que la sélection conventionnelle ne pouvait pas être brevetée (G2/07 et G1/08). Toutefois, dans le cas du brevet de Monsanto, l'OEB a simplement exclu le processus de sélection du melon. Les plantes et toutes les parties de la plante, comme les graines et les fruits, ont été brevetés en tant qu'invention. Par conséquent, le brevet a seulement été modifié de manière superficielle mais non sur le fond.

Alors que le virus touchant les cucurbitacées appelé le Cucurbit yellow stunting disorder virus (CYSDV), se propage à travers l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Afrique du Nord depuis plusieurs années, Monsanto peut désormais bloquer l'accès au matériel génétique ayant hérité des conditions conférant une résistance. DeRuiter, une entreprise de semences bien connue aux Pays-Bas, a « développé » des melons et a utilisé des plantes désignées sous le code PI 313970 - un melon non sucré

provenant d'Inde. Monsanto ayant acquis l'entreprise de semences en 2008, détient désormais aussi le brevet.

La coalition No Patents on Seeds ! appelle à une révision du droit européen des brevets pour exclure le matériel de sélection, les plantes, les animaux et les aliments dérivés de la brevetabilité. Plus de 160 organisations et près de 15.000 personnes ont déjà signé cet appel qui a débuté en mars 2011.

Source : www.combat-monsanto.org par Christoph Then, No patent on seeds, 18 mai 2011

Vidéos :

Brevetage du vivant :

https://www.youtube.com/watch?v=SY678xUj0Js

Semences et Brevetage sur le Vivant :

https://www.youtube.com/watch?v=CHbrPbU02fE

Interdire la brevetabilité du vivant - Forum de Strasbourg - 2012 on est là :

https://www.youtube.com/watch?v=QgmFUPLFpSw

Les pirates du vivant :

https://www.youtube.com/watch?v=NMA9uhyUEQI

GROUPE 3 : interdiction du commerce d'organes

Document 1 : Les migrants victimes d'un vaste trafic d'organes en Égypte

Enquête. Dans les bas-fonds du Caire, les réfugiés qui rêvent de rejoindre l'Europe sont ciblés par les trafiquants. Les autorités n'arrivent pas à endiguer leur juteux marché.

Dans un appartement modeste de la grande périphérie du Caire, où il vit désormais, Wahib* rechigne à évoquer son histoire. Pour lui, le cauchemar a commencé il y a sept ans. Originaire du Soudan, il est alors fonctionnaire au ministère des Investissements, à Khartoum, la capitale. A son bureau, jour après jour, il découvre de multiples affaires de corruption. Devenu un témoin gênant, il est jeté en prison, où une connaissance lui propose un marché: Wahib sera muni de faux papiers et envoyé en Egypte s'il accepte de faire sortir trois femmes du pays avec lui, en avion. Il lui suffira de prétendre qu'elles sont ses épouses.

Vol d'organes pendant des opérations médicales

"Je n'avais pas le choix", explique Wahib. Il accepte et, quelques semaines plus tard, le voici au Caire. Libre, mais sans papiers. A peine arrivé, rongé par l'angoisse et pris de panique, il se plaint de maux de ventre et supplie son passeur de le transporter à l'hôpital: "D'examen en examen, j'ai reçu des explications auxquelles je n'ai rien compris. Ils ont fini par m'opérer." Quelques jours plus tard, il est abandonné dans un appartement miteux, d'où il est expulsé peu après. Dans un bidonville du Caire, cette ville tentaculaire qu'il découvre, un compatriote lui apprend l'impensable : "Tout le monde dans le quartier, sauf moi, savait ce qui s'était produit pendant l'opération... Ils m'avaient prélevé un rein." Des radiographies confirment la nouvelle.

Wahib, venu du Soudan, affirme s'être fait voler un rein pendant une opération médicale.

Le problème est connu : depuis plusieurs années, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Egypte est l'un des Etats le plus touchés au monde par le trafic d'organes, après la Chine, les Philippines et l'Inde. Mais l'enquête de L'Express jette une lumière crue sur cette pratique illégale. Située au carrefour du Maghreb, du Moyen-Orient, du Golfe et de l'Afrique subsaharienne, le pays attire des migrants de toutes ces régions, qui, seuls ou en famille, fuient la guerre ou la misère et rêvent d'une vie meilleure.

Depuis la fermeture de la route des Balkans, l'Egypte, au même titre que la Libye et le Maroc, est aussi devenue un point de départ privilégié vers l'Europe pour les candidats à l'exil. Il compterait 260000 réfugiés et plusieurs millions de migrants, selon le Haut Commissariat aux réfugiés. Nombre d'entre eux sont venus depuis le Soudan, l'Erythrée ou l'Ethiopie, et certains, comme les Ethiopiens et les Erythréens, ne parlent pas, ou peu, l'arabe. A la merci d'une expulsion, mal protégés par la police, victimes du racket, de violences racistes, de vols, et même de viols, beaucoup sont prêts à tout pour traverser la Méditerranée et gagner l'eldorado européen. Pour cela, toutes les idées sont bonnes. Même les plus radicales. Voilà pourquoi des milliers d'entre eux, chaque année, consentiraient à vendre un de leurs organes à des rabatteurs de laboratoires véreux, en quête de donneurs compatibles pour des patients en attente d'une greffe.

2000 dollars pour un rein

C'est le cas de Sameh, un Soudanais âgé de 37 ans, qui a fui la guerre dans le Darfour. Arrivé au Caire en juin 2015, il est accosté par un inconnu dans un café fréquenté par ses compatriotes. "L'homme prétendait travailler avec le Haut Commissariat aux réfugiés, se souvient Sameh. Il m'a proposé 10 000 dollars en échange d'un rein... C'est beaucoup d'argent, j'ai hésité. Puis j'ai dit oui. Mais à l'issue de l'opération, qui s'est plutôt bien passée, je n'ai reçu que 2000 dollars... et l'autorisation de rester dans un appartement pendant un mois de convalescence." Dans les semaines qui suivent, il s'obstine à réclamer le reste de la somme promise, mais un prétendu avocat parvient à le convaincre qu'il sera jeté en prison s'il parle...

D'autres récits affleurent, plus terribles encore. Nombre de "vendeurs" affirment avoir été enlevés et s'être fait voler un rein ou un bout de foie. C'est le cauchemar qu'a vécu Wahib, et celui auquel a échappé de justesse Nazih. Ce réfugié érythréen de 32 ans est parvenu, en 2011, à fuir la dictature d'Asmara avec sa femme et leurs quatre enfants. Ensemble, ils se réfugient d'abord dans un camp au Soudan, puis s'en remettent à un passeur pour arriver au Caire, censé n'être qu'une étape sur la route vers la Méditerranée. Epuisés, Nazih et les siens abandonnent leur projet et s'établissent au Caire. Quelques mois après leur arrivée, pourtant, Nazih tombe dans un guet-apens tendu par son ancien passeur, un homme brutal, furieux de n'avoir pas récupéré la somme promise pour leur traversée en mer. "J'étais enfermé dans un appartement lorsque j'ai entendu des inconnus

discuter du meilleur moyen d'organiser une opération afin de me prélever un rein, raconte Nazif. Ils espéraient toucher une commission. In extremis, je suis parvenu à m'enfuir..."

Il faut des années pour qu'une demande d'asile aboutisse, laissant les réfugiés sans ressources.
Certains réfugiés font même état de meurtres, pour prélever un coeur. Ces récits sont invérifiables, bien sûr, d'autant qu'une nouvelle loi, promulguée le 24 mai dernier par le président Abdel Fattah al-Sissi, a contraint la plupart des ONG étrangères à fermer leurs bureaux sur place.
Les recruteurs de vendeurs d'organes travaillent principalement au Caire, selon les représentants des communautés de migrants interrogés par L'Express. C'est là que se trouve la demande, avec des hôpitaux à la fois performants et peu regardants, qui accueillent de riches malades, souvent originaires du Golfe, prêts à payer le prix fort pour un organe sain. C'est là, aussi, que se trouve la plus grande partie de l'offre - les migrants et réfugiés qui attendent, souvent des années, le résultat de leur demande d'asile ou de relocalisation, mais aussi les Égyptiens les plus pauvres. Le nord du Sinaï, lui aussi, a longtemps été un haut lieu de passage de la traite d'êtres humains; c'est moins le cas, depuis la fin de 2013, car la zone est devenue un lieu d'affrontements entre les djihadistes et l'armée égyptienne. D'autres régions sont parfois évoquées comme des lieux de trafic d'organes, en particulier dans la presse anglo-saxonne. Mais la plupart sont trop isolées et éloignées d'hôpitaux. Restent les routes de passage des migrants, comme le triangle à l'extrême sud-ouest de l'Egypte, dans le secteur montagneux et désertique à la frontière avec le Soudan et la Libye, à proximité du Tchad, ou encore la première étape libyenne sur cette route désertique bien connue, l'oasis de Koufra.

Un marché juteux

Rabatteurs, cliniques, chirurgiens : le marché est juteux. Première étape, le malade à la recherche d'un nouveau rein verse environ 7000 euros à un hôpital ou à une clinique impliqué dans le trafic, selon Cofs (Coalition for Organ-Failure Solutions), une association spécialisée américano-égyptienne, dont les enquêteurs ont été chassés du Caire. Dans un deuxième temps, l'établissement médical, qui garde la moitié de la somme, reverse l'autre à un laboratoire : à charge pour celui-ci, qui prélève au passage environ 1000 euros de commission, d'identifier un donneur compatible, grâce à un réseau d'intermédiaires, véritables courtiers spécialisés. Restent alors 2500 euros, que se partagent l'intermédiaire et le malheureux "vendeur" - un montant souvent trop faible pour permettre à ce dernier de vivre dans de bonnes conditions, d'autant qu'une personne porteuse d'un seul rein ne peut exercer un travail physiquement éprouvant. Au fil du temps, dans ce pays où 40 % de la population vit avec moins de 2 dollars par jour, un véritable marché s'est développé autour des organes du corps humain.

En principe, selon la loi égyptienne, la vente d'organes est interdite : seul le don à titre gracieux est autorisé. Mais de simples déclarations de bonne foi du demandeur et du donneur d'organe suffisent à établir les papiers demandés par le comité responsable des greffes au sein du ministère de la Santé. Souvent, aussi, quand le cas est trop suspect, l'hôpital ou la clinique "oublie" de le déclarer. "C'est un secret de Polichinelle", assurent les chirurgiens de l'hôpital universitaire de Mansourah, à 120 kilomètres de la capitale, des pionniers dans la transplantation du rein en Egypte, réputés pour leur déontologie impeccable. "La majorité des transplantations effectuées dans le pays utilisent des organes vendus", indiquent plusieurs d'entre eux, sous le couvert de l'anonymat. L'un de ces spécialistes, Mohamed Ghoneim, a fait des apparitions à la télévision égyptienne pour dénoncer l'ampleur du problème.

Des établissements publics seraient impliqués dans le trafic.
Pour eux, l'explication est sociale et religieuse. Dans la plupart des pays, des organes sont prélevés sur les patients en état de mort cérébrale, avec l'accord des familles. En Egypte, cependant, la mort cérébrale n'est pas considérée comme une mort effective, et l'immense majorité des familles refuse le moindre prélèvement d'organes. En 2007, les enquêtes de plusieurs organisations égyptiennes et internationales ont entraîné une série d'arrestations et la fermeture de quelques hôpitaux incriminés. Mais ces établissements ont rouvert quelques mois plus tard, selon un représentant de Cofs. Une loi contre la traite d'êtres humains a bien été adoptée en 2010 au Parlement, mais nombre de médecins, selon nos sources, seraient hostiles à la criminalisation des ventes d'organes : si l'acheteur et le vendeur sont d'accord, estiment-ils, la justice ne devrait pas s'en mêler. Interrogés par L'Express, les ministères de l'Intérieur et de la Santé n'ont livré aucun commentaire.

Plusieurs coups de filet ont eu lieu au cours des derniers six mois, et ces opérations auraient permis de démanteler, selon les autorités égyptiennes, des réseaux de trafiquants. Les professeurs d'université et médecins arrêtés clament leur innocence. En attendant, ces jours-ci, au Caire, il est toujours courant de s'en remettre aux bons offices d'un laboratoire pour trouver un rein. Sans s'inquiéter de sa provenance.

Source : L'express.fr , Par Sophie Anmuth avec Vinciane Jacquet (photos), publié le 31/08/2017 à 07:30

Document 2 : Logo EFS

https://dondesang.efs.sante.fr

Document 3 : "Donne enfant adopté": aux Etats-Unis, le marché de l'enfant d'occasion

Aux Etats-Unis, on peut adopter un enfant puis publier une petite annonce sur un site pour s'en débarrasser. On appelle cela le "rehoming", la réadoption. Sur internet, on trouve plus de 5 000 photos, les visages de ce cauchemar américain. Un quart des enfants adoptés sera par la suite abandonné par ses nouveaux parents. 25 000 chaque année.

Chaque année aux Etats-Unis, 25 000 enfants sont abandonnés par leur famille adoptive. "Etats-Unis, enfants jetables", un documentaire bouleversant diffusé ce mardi soir sur France 5, met en lumière le système du "rehoming", qui permet de confier à d'autres les enfants jugés trop difficiles à élever.

Des enfants donnés, par petites annonces, comme on se débarrasse d'un objet ou d'un animal domestique devenu trop encombrant. Dans le documentaire *Etats-Unis, enfants jetables*, diffusé ce mardi soir sur France 5, Sophie Przychodny explore le marché de la réadoption. Dans ce pays, les familles adoptives qui ne veulent plus de leurs enfants peuvent les confier à d'autres, en toute légalité. Jugés trop caractériels, mal insérés dans la famille, 25 000 gamins seraient ainsi réadoptés chaque année.

Ce terrifiant "marché de l'enfant d'occasion" prend différentes formes, toutes inconcevables vues de France. Le reportage s'ouvre sur une sorte de "défilé de mode" organisé par une agence de "rehoming". Timides, de jeunes ados à la démarche un peu gauche, avancent en espérant se faire remarquer et retrouver un foyer. Dans la salle, de futurs parents potentiels consultent des enfants sur catalogue. La procédure coûte environ 5000 euros. La nouvelle famille doit obtenir un agrément pour obtenir la garde provisoire de l'enfant, avant la validation de la réadoption par un juge.

Un "marché noir" sur Internet

Mais face à cette procédure longue et coûteuse, beaucoup se tournent vers un marché parallèle, via un système de petites annonces sur Internet. La famille transfère alors provisoirement la garde de l'enfant en signant un simple document. C'est ce qu'a vécu Nita, lorsqu'elle avait 14 ans. Sept mois à peine après son adoption en Haïti, ses parents, qui n'arrivent pas à faire face à cette ado perturbée et agitée, la confient à des inconnus. Au bout d'un mois, cette nouvelle famille procède à un vote pour déterminer si elle doit rester ou partir... Ici, la réadoption n'étant pas officielle, le douloureux processus peut se répéter à l'infini. En tout, Nita sera "donnée" cinq fois par sa famille. "J'avais peur, (...) je ne savais pas avec qui j'allais habiter, ni dans quelle ville, j'étais envoyée comme ça, à n'importe qui, comme on envoie un colis par la poste."

Une aubaine pour les prédateurs sexuels

La dernière fois, la jeune fille s'est retrouvée dans une famille qui avait déjà adopté plusieurs enfants, dont quatre filles. Toutes étaient abusées sexuellement par leur "père". L'homme a fini par être condamné à de la prison à vie pour viol. D'autres enfants ont ainsi été confiés à des pédophiles, aucune vérification n'étant effectuée sur le profil des "adoptants".

Nita, 19 ans, a été "donnée" 5 fois. Elle témoigne dans le documentaire Etats-Unis, enfants jetables, diffusé le 12 avril sur France 5.

Aujourd'hui, le premier père adoptif de Nita regrette et tente de justifier l'injustifiable. Les autres enfants de la famille "ne se sentaient pas à l'aise avec elle, mon ex-femme était stressée et se bagarrait souvent avec elle (...). Il fallait que quelque chose change, ou toute la maison allait s'écrouler".

Faire le deuil des parents précédents

Certains parents ne mesurent pas les difficultés d'une adoption et encore moins celles liées à une réadoption. Faire le deuil des parents précédents est "crucial", souligne Debbie Riley, thérapeute et directrice d'un centre d'aide privé aux parents adoptifs, le seul dans le pays. "Comment faire confiance à votre nouvelle maman quand l'autre vous a mis de côté?". D'autant plus qu'aux Etats-Unis, les services sociaux n'assurent pas le suivi des enfants adoptés.

James Langevin, lui même adopté, milite pour interdire la réadoption. Ce député est l'auteur d'un projet de loi national pour interdire cette pratique et "donner les ressources nécessaires aux familles" en difficulté pour faire en sorte que la "première adoption soit la seule". Un projet qui nécessite 50 millions d'euros de budget et qui ne semble pas être la priorité du gouvernement, précise le documentaire.

Procéder à un transfert de garde sans passer par un juge est désormais interdit dans dix Etats. Dans tous les autres, les enfants peuvent toujours être donnés en toute impunité. Aujourd'hui, Nita a 19 ans et a pardonné à celle qu'elle appelle encore sa maman. "Je comprends qu'elle ait voulu me donner à quelqu'un d'autre mais elle n'a pas réalisé en mettant ce genre d'annonce j'étais un objet qu'elle vendait à des inconnus."

https://www.lexpress.fr/, Par Cécile Casciano, publié le 12/04/2016 à 15:54 , mis à jour le 11/12/2017 à 16:20

Vidéos :

Cambodge : il vend son rein pour 3000 dollars - Enquête sur le marché noir des organes
https://www.youtube.com/watch?v=9xYKBkPAnPc

Don de rein – Dons du vivant
https://www.youtube.com/watch?v=UYrZPBv8nnI

Etats-Unis, enfants jetables (JUSTE LES 5 PREMIERES MINUTES)
https://www.youtube.com/watch?v=IqndKslnXp4

Pub don d'organes :
https://www.youtube.com/watch?v=oHwlxUdwdAg

Mère porteuse Italie :
https://www.youtube.com/watch?v=qQGQYj9Qmhc

Un couple australien abandonne un bébé trisomique à sa mère porteuse thaïlandaise
https://www.youtube.com/watch?v=ux9-cuXlaQA

BY NC SA